

RAPPORT ANNUEL 2024-2025

1954-2024 - 70 ans d'histoire



Ordre des
**administrateurs
agrés**

L'excellence en gestion



rapport annuel 2024-2025

LETTRES AUX AUTORITÉS

QUÉBEC, SEPTEMBRE 2025

Madame Nathalie Roy
Présidente de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement, Québec

Madame la Présidente, j'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de présidente de l'Assemblée nationale du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2025.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma respectueuse considération.

Le ministre du Travail,
Jean Boulet

MONTRÉAL, SEPTEMBRE 2025

Monsieur Jean Boulet
Ministre du Travail
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre, j'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Le Président,
Elias Kallas, Adm.A.

MONTRÉAL, SEPTEMBRE 2025

Madame Mélanie Hillinger
Présidente
Office des professions du Québec

Madame la Présidente, j'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de présidente de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec pour les activités réalisées au cours de la période comprise entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Président,
Elias Kallas, Adm.A.

70 ANS; JOYEUX ANNIVERSAIRE!

MOTION À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'Assemblée nationale du Québec, par l'intermédiaire de M. Frantz Benjamin, député de Viau, a souligné le 70^e anniversaire de l'Ordre le mercredi 9 octobre 2024.

Pour l'occasion, Charles Létourneau, vice-président du C.A., a représenté officiellement l'Ordre au Salon rouge de l'Assemblée nationale.

Nous avons par ailleurs eu l'honneur d'accueillir Frantz Benjamin lors du cocktail dinatoire du 7 novembre 2024.



Motion à l'Assemblée nationale, 9 octobre 2024 (capture d'écran)



De gauche à droite : Frantz Benjamin, Adm.A., et Charles Létourneau, Adm.A.

Photo : Jean-François Hamelin

1954-2024
70 ans d'histoire



COCKTAIL ANNIVERSAIRE DU 7 NOVEMBRE 2024

L'Ordre a lancé les festivités de son 70^e anniversaire lors du cocktail du 7 novembre 2024, organisé en marge du Congrès Gestion.

Ce fut l'occasion d'accueillir des personnalités du système professionnel et des dignitaires pour ce moment historique.

Conférence spéciale

Bruny Surin, médaillé d'or olympique, chef de mission du Canada aux Jeux olympiques de 2024, entrepreneur, philanthrope et conférencier, a proposé un moment inspirant aux personnes présentes.

Louis Carrier, Adm.A., président de l'Ordre, a, pour sa part, évoqué à la fois l'importance de souligner le riche passé de l'organisation et la nécessité de regarder vers l'avant, de se lancer dès maintenant dans la réalisation des prochaines grandes étapes de la planification stratégique.

Exposition

Sur place, les membres et personnes invitées ont eu l'occasion de découvrir quelques vieux clichés d'événements passés et d'anciennes pièces de communication sorties des archives, permettant de réaliser que l'Ordre pouvait aussi bien suivre les tendances du moment qu'être un précurseur au niveau des sujets abordés, dans ses congrès notamment.



Ci-dessus : Bruny Surin, médaillé d'or olympique, entrepreneur, philanthrope et conférencier.

Ci-dessous, à gauche : Christopher Skeete, Adm.A., ministre délégué de l'Économie, responsable de la Lutte contre le racisme et responsable de la région de Laval.

Ci-dessous, à droite : Danielle Boué, t.i.m.(E), présidente du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).



Photos : Jean-François Hamelin



CONGRÈS
GESTION



Adm.A ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS

au service des membres, l'histoire d'une relève

1954

Depuis quelques temps, un groupe de diplômés en administration de Laval et des HEC sent la nécessité de rassembler en un corps professionnel les diplômés des nouveaux programmes de gestion d'entreprise. En effet, l'être des grandes entreprises et des sociétés d'État, avec toute sa bureaucratie, faisait naître le besoin de mieux planifier et contrôler les activités de ces vastes organisations. C'est aussi autour de cette époque que se séparent les techniques comptables et les sciences de la gestion, les premières ne pouvant combler seuls les besoins d'un monde des affaires en plein développement... Outre le contrôle, il fallait également assumer les prévisions, l'organisation, la direction et la coordination. Ces fonctions de base devenaient impérieuses dans un monde où se introduisaient des spécialités comme la finance, la production, les RH, le marketing, le développement organisationnel et... l'informatique. En 1954, la Corporation des administrateurs professionnels voyait donc le jour.



1960

Le premier numéro du Bulletin *Le Pentagone* est publié et épinglé à tous les membres en octobre 1960. L'objectif du bulletin est de tenir les membres informés de l'actualité de la Corporation, mais aussi de fournir de l'information générale en gestion, en signalant, par exemple, des articles de journaux ou de magazines pouvant intéresser les administrateurs.



1962

Un premier code d'éthique est promulgué!

Philippe Sicard, en collaboration avec Sabin Tessier et Robert Monroville, préparent un projet de code d'éthique qui sera adopté par le Bureau de direction en 1961.



1967

Les Adm.A. succèdent aux Adm.P. et poursuivent le développement de la profession. Cependant, la Corporation des administrateurs professionnels, créée par lettres patentes, ne dispose pas des pouvoirs nécessaires pour sauvegarder les intérêts professionnels de ses membres et assurer la protection du public. Il paraît donc nécessaire aux membres de la convertir en une corporation professionnelle, partie du pouvoir de réglementer l'usage du titre d'administrateur agréé.

1973

Les Adm.A. sont intégrés au nouveau système professionnel sous le vocable **la Corporation professionnelle des administrateurs agréés**



Adm.A ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS

au service des membres, l'histoire d'une relève

1979

La Corporation fête 25 ans de promotion de la profession d'administrateur agréé en présence de René Lévesque, premier ministre du Québec.

« L'acte de service est fondamentale dans ce que vous représentez. (...) Un service essentiel qui constitue la création de votre organisme. (...) D'abord parce que vous avez établi votre professionnalisme et ce est un mot qui était réservé à des comportements extrême ment étroits dans notre société mais vous avez établi votre professionnalisme dans la gestion. »



1990

Lancement officiel du Fonds de bourses d'affaires et d'études lors du Gala de l'administrateur.



1992-1993

Les C.M.C. rejoignent la Corporation. L'amendement au Code des professions donne, au Québec, l'équivalence du titre de conseiller en management certifié aux seuls Adm.A.

Dans la foulée, les premiers Fellow C.M.C. sont nommés lors de la cinquième édition du Gala de l'administrateur.



1994

La corporation devient l'Ordre des administrateurs agréés du Québec.



2024

70 ans, toujours en mouvement

table des matières

Lettres aux autorités.....	1
70 ans; joyeux anniversaire!.....	2
Présentation	6
Mot du président	7
Prix & Distinctions 2024.....	9
Mot de la directrice générale.....	10
Équipe de l'Ordre.....	11
Gouvernance.....	12
Mot des administrateurs nommés	15
Comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines.....	18
Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.....	18
Comité d'audit.....	19
Comité aviseur de la planification stratégique.....	19
Comité de l'inspection professionnelle préventive.....	20
Bureau du syndic.....	23
Enquêtes et poursuites (Ch. VII <i>Code des professions</i>)	25
Comité de révision des décisions du bureau du syndic.....	26
Comité de révision des demandes d'équivalence.....	26
Conseil d'arbitrage.....	27
Conseil de discipline.....	27
Comité de la formation.....	28
Comité d'admission et des équivalences.....	29
Reconnaissance des équivalences.....	30
Normes professionnelles.....	31
Rôle sociétal et communications.....	32
Formation continue.....	37
Assurance responsabilité professionnelle.....	39
Fonds d'indemnisation.....	40
Renseignements généraux sur les membres.....	41
États financiers.....	44

L'ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS



MISSION

Assurer la protection du public en veillant à la qualité du travail et à l'intégrité des gestionnaires et des administrateurs membres, tout en inspirant les organisations québécoises à adopter les meilleures pratiques de gestion et de gouvernance.



VISION

L'Ordre des administrateurs agréés est la référence incontournable en gestion et en gouvernance. Il prône l'excellence et les meilleures pratiques professionnelles et il contribue à l'amélioration continue des compétences de ses membres.

LES VALEURS DE L'ORDRE

1

EXCELLENCE



Nous valorisons l'excellence en fournissant des programmes de développement professionnel de qualité supérieure, en établissant des normes élevées pour la pratique de la gestion, et en encourageant la recherche continue de l'amélioration.

2

PERTINENCE



Nos programmes sont constamment mis à jour pour refléter les tendances émergentes et assurent ainsi que nos membres sont équipés des compétences nécessaires pour exceller dans un environnement professionnel en constante évolution.

3

INTÉGRITÉ



Notre engagement envers des normes éthiques élevées guide toutes nos actions. Nous veillons à ce que la pratique de la gestion respecte des standards éthiques rigoureux et assurons ainsi la confiance du public et le respect de notre profession.

4

ENGAGEMENT



Notre engagement va au-delà de nos membres pour influencer positivement les politiques et les pratiques qui impactent la profession et la société dans son ensemble.

De plus, nous sommes présents à chaque étape du développement professionnel de nos membres et offrons un soutien tout au long de leur carrière, afin de leur garantir une progression continue et des opportunités de croissance.

LES VALEURS SONT EN COHÉRENCE AVEC LA MISSION ET LA VISION DE L'ORDRE.

ELLES GUIDENT LES COMPORTEMENTS DE L'ÉQUIPE, DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES PARTENAIRES.



Elias Kallas

Adm.A., ASC

Président de l'Ordre

J'aimerais souligner ici la présidence de Louis Carrier, Adm.A., mon prédécesseur à la tête du C.A.

Louis Carrier a terminé son mandat le 12 juin 2025, après quatre années, dont deux à titre de président, passées à planifier l'avenir de l'organisation, notamment via un exercice de planification stratégique détaillé, afin de conserver la pertinence de l'Ordre face aux prochains et nombreux défis qui attendent l'ensemble des professionnels et professionnelles dans les années à venir.

Je vais m'assurer de poursuivre dans cette voie, avec le soutien des administrateurs et des administratrices, ainsi que celui de la direction générale et de son équipe.

MOT DU PRÉSIDENT DE L'ORDRE

Des ambitions à concrétiser

C'est à titre de nouveau président de l'Ordre, le 38^e à ce poste, que je m'exprime ici et c'est un honneur de prendre le relais à cette fonction et de me prêter à l'exercice du bilan de la période concernée par le présent rapport annuel, tout en partageant quelques considérations relatives à la prochaine année.

Un 70^e anniversaire haut en couleurs

L'Ordre a été créé en 1954, à l'initiative de diplômés en gestion de la Faculté d'administration de l'Université Laval, auxquels se sont rapidement joints ceux des HEC. Ces gestionnaires en devenir souhaitaient se distinguer des titulaires de diplômes en comptabilité. C'est aussi l'époque des premières grandes entreprises et des sociétés d'État, faisant naître un besoin de mieux planifier, coordonner et contrôler les activités de ces vastes organisations.

Sept décennies plus tard, les gestionnaires remplissent toujours ces fonctions essentielles, mais doivent en outre répondre à de nombreux autres défis, qui demandent adaptabilité, leadership et formation en continu. Le gestionnaire n'est en effet presque plus tant uniquement un généraliste, développant souvent une ou deux expertises plus poussées, ou exerçant une autre profession, en sus de ses responsabilités de cadre, de membre de la direction ou des instances de gouvernance.

L'anniversaire de l'Ordre, souligné lors du cocktail du 7 novembre 2024 et à l'occasion d'une activité spéciale le 4 juin 2025, a permis de mettre en valeur le riche passé de l'Ordre, les diverses modifications normatives et les évolutions du profil de ses membres. Cependant, au fil des ans et des mandats, un élément demeure : la quête de l'excellence dans sa profession, et cet esprit d'amélioration permanente devra toujours être le socle de la crédibilité de l'Ordre et de celle de ses membres.

Une image de marque dynamique

Les travaux de la planification stratégique ont mis en évidence le besoin de repenser l'image de l'Ordre avec une identité visuelle plus dynamique et plus affirmée afin de rejoindre davantage les jeunes gestionnaires. Cette nouvelle image reflète un ordre en mouvement, engagé à assurer la protection du public, à faire rayonner la profession et à inspirer la relève.

Le symbole, formé d'un motif circulaire de «A» stylisés, évoque à la fois la cohésion et le rayonnement d'une communauté professionnelle, l'élan vers le progrès et l'ancrage du titre Adm.A. au cœur des enjeux contemporains de gestion et de gouvernance. Développée à la fin de la période, la nouvelle identité va être déployée au fur et à mesure de l'exercice 2025-2026.

Une année 2 ambitieuse

Plus de vingt ateliers de travail ont eu lieu pendant la période afin d'améliorer et de cartographier divers processus et procédures (renouvellement et élections, par exemple), l'objectif étant de rendre l'expérience d'utilisation plus fluide pour les membres. L'optimisation en cours des outils de communication poursuit le même but. Ces efforts peu gratifiants sont nécessaires et prouvent leur bien-fondé au fur et à mesure de la croissance du membership.

Une partie des projets de l'année 1 de la planification stratégique se poursuivent en 2025-2026. Ainsi, l'Ordre a eu l'immense honneur d'accueillir Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, dans ses rangs et de lui remettre, lors du Congrès Gestion, une distinction soulignant son apport à la profession, et, plus largement, à la société québécoise. Nous souhaitons convaincre d'autres leaders et modèles en gestion et en gouvernance de se joindre à l'Ordre.

De nouvelles actions vont débiter, en direction de la relève notamment, que ce soit directement auprès de la clientèle étudiante, en se rapprochant des facultés et écoles de gestion ou en poursuivant les interventions communes avec la Fondation de l'Ordre.

D'autres projets vont concerner, d'une part, la modernisation des grilles d'équivalence, afin de valider les compétences et les expériences avec des critères plus précis et adaptés aux évolutions de la profession, et d'autre part, l'exploration d'une nouvelle orientation pour le développement professionnel.


Remerciements

Je termine ce bilan en remerciant les membres du Conseil d'administration pour leur confiance et leur soutien.

Je tiens également à souligner la contribution régulière des membres bénévoles (comités, formations, animation, etc.), des collaboratrices et des collaborateurs engagés, et de l'équipe de la permanence, qui répondent toujours présents afin de permettre à l'Ordre d'être préparé et agile face aux enjeux de gestion et de gouvernance de demain. Je les remercie avec enthousiasme et reconnaissance. Ils et elles contribuent avec excellence à l'évolution de l'Ordre, à celle des professions Adm.A. et C.M.C., ainsi qu'à la réalisation de notre mission essentielle de protection du public. ■

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2024-2027

Pendant la période, l'Ordre a poursuivi ses travaux de planification stratégique selon les axes prioritaires de développement déterminés lors de l'exercice précédent, afin de répondre de façon optimale à sa mission de protection du public.

 PILIER	Rehausser la reconnaissance du titre Adm.A.	Mieux communiquer notre pertinence et notre différence
	Créer de la valeur chez les membres actuels	Accroître le rayonnement de l'Ordre pour accélérer l'acquisition de membres



Le CA adhère à une culture de respect au sein de l'organisation.

PRIX ET DISTINCTIONS 2024

Fellow Adm.A.



Fellow C.M.C.



Prix de la Relève Robert P. Morin



Mérite du CIQ



Adm.A. Émérite



COLONNE DE DROITE

En haut, de gauche à droite : M^e Nathalie Parent, Adm.A., directrice générale de l'Ordre, **Sophie Lemieux**, Adm.A., F.C.M.C., Louis Carrier, Adm.A., président de l'Ordre.

Ci-dessus, de gauche à droite : M^e Nathalie Parent, Adm.A., directrice générale de l'Ordre, Danielle Boué, t.i.m. (E), présidente du CIQ, **Kathryn Peterson**, Adm.A., Louis Carrier, Adm.A., président de l'Ordre.

COLONNE DE GAUCHE

En haut, de gauche à droite : M^e Nathalie Parent, Adm.A., directrice générale de l'Ordre, **Ricky G.L. Fontaine**, F.Adm.A., Louis Carrier, Adm.A., président de l'Ordre.

Au milieu, de gauche à droite : M^e Nathalie Parent, Adm.A., directrice générale de l'Ordre, **Philippe-Olivier Belcourt**, Adm.A., Louis Carrier, Adm.A., président de l'Ordre.

Ci-contre, de gauche à droite : Louis Carrier, Adm.A., président de l'Ordre, M^e Nathalie Parent, Adm.A., directrice générale de l'Ordre, **Guy Cormier**, Adm.A. Émérite.

Photos : Jean-François Hamelin



Isabelle Poupart
MBA, Adm.A.
Directrice générale

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Déterminée et enthousiaste!

Ayant pris mes fonctions au début du mois d'août 2025, je saute à pieds joints dans un train qui avance à bonne allure, bien décidée à le mener à destination, en accord avec la planification stratégique 2024-2027.

Croissance et valeur ajoutée

L'année 2025-2026, commencée depuis le 1^{er} avril, s'annonce comme le début d'une nouvelle ère. L'accent sera mis sur la croissance de l'Ordre, ce qui conduira à une plus grande protection du public, et sur l'attachement aux titres Adm.A. et C.M.C., en concentrant nos actions sur le développement d'outils à valeur ajoutée et sur des propositions plus ciblées et étoffées de l'offre de développement professionnel afin de répondre aux besoins de formation des membres.

J'aime me projeter quelques pas en avant et je suis confiante que nous allons, dans les mois à venir, prendre les décisions qui s'imposent, faire connaître nos propositions, exposer nos points de vue lorsque nécessaire, poursuivre l'ajustement de nos processus, afin que, d'ici quelques années (pas si lointaines), nos objectifs atteints, nous éprouvions, tous et toutes de la fierté, face au chemin parcouru.

Un bilan 2024-2025 positif

L'exercice en cours, grandement marqué par les travaux de planification stratégique, a permis de simplifier, cartographier et solidifier les opérations pour une efficacité notable et de présenter un bilan très positif en ce qui concerne le Congrès Gestion (plus de 225 personnes participantes et un taux de satisfaction générale à 100%) ainsi que les autres activités de développement professionnel.

Le membership au 31 mars connaît un solde positif et la présence toujours accrue de l'Ordre sur les réseaux sociaux pertinents permet d'élargir le bassin des professionnels et professionnelles en gestion, consultation et gouvernance qui peuvent se reconnaître dans la mission et les valeurs de l'Ordre.

J'aimerais enfin profiter de ce court bilan pour saluer le travail effectué par la directrice générale sortante, M^e Nathalie Parent, Adm.A., qui a initié cette nouvelle phase dans la vie de l'organisation dès son arrivée en 2023. Je vais m'appuyer sur ses réalisations afin de poursuivre le travail et d'accélérer l'apparition de résultats significatifs et durables. ■

DIRECTION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT (1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025)

Directrice générale **Nathalie Parent**, Adm.A., notaire | Depuis le 9 janvier 2023.

Secrétaire **Nathalie Parent**, Adm.A., notaire | Depuis le 9 janvier 2023.

Secrétaire adjointe **Elise Thériault**, avocate | Depuis le 25 mars 2022.

La rémunération globale de la direction générale et du secrétariat de l'Ordre est de 167 500,71\$. Elle comprend le salaire annuel (146 885,82 \$) et la rémunération indirecte (20 614,89 \$).

ÉQUIPE DE L'ORDRE

Au 31 mars 2025, **9 personnes employées** travaillent l'équivalent de 35 heures par semaine.



M^e Nathalie Parent, Adm.A.
Directrice générale et Secrétaire



M^e Normand Blanchard, Adm.A.
Syndic



M^e Elise Theriault
Conseillère juridique
et Secrétaire adjointe



Julie Fouillée, Adm.A.
Coordonnatrice
Admission



Florence Lagouarde
Conseillère
Communications



Isabelle Schmidt
Technicienne en comptabilité



Jessica Leung, Adm.A.
Conseillère
Développement professionnel



Rima Chadli
Agente
Service aux clientèles



Fatima Mahyou-Bouchet
Responsable
Recrutement du membership



Jessica Tessier
Adjointe administrative

Consultantes



Brigitte Genois, CPA
Services-conseils
Comptabilité



Catherine Brideau
Soutien
Réseaux sociaux



Morgane Macé, Adm.A.
Soutien
Affaires professionnelles

GOVERNANCE DE L'ORDRE

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION MEMBRES EN POSTE AU 31 MARS 2025

Le président et les administrateurs élus de l'Ordre agissent à titre bénévole et ne reçoivent aucune rémunération.



Louis Carrier

Adm.A.

Élu • Région I*

Assiduité

Ordinaires : 5/6

Extraordinaires : 2/2

1^{er} mandat • Depuis le 18 juin 2021

Président du C.A. 1^{er} mandat de deux ans à cette fonction (élu le 16 juin 2023, au scrutin des administrateurs).

Membre du comité du Fonds d'indemnisation.

Membre du comité aviseur de la planification stratégique.



Charles Létourneau

Adm.A.

Élu • Région III

Assiduité

Ordinaires : 5/6

Extraordinaires : 2/2

1^{er} mandat • Depuis le 16 juin 2023

Vice-président du C.A. depuis le 16 juin 2023.

Président du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines.

Membre du comité aviseur de la planification stratégique.



Gabriel Rioux

Adm.A., urbaniste

Coopté • Région I

Assiduité

Ordinaires : 3/6

Extraordinaires : 2/2

1^{er} mandat • Depuis le 18 juin 2021

Trésorier du C.A. jusqu'au 13 juin 2024.

Président du comité d'audit jusqu'au 13 juin 2024.

Membre du comité d'audit jusqu'au 5 mars 2025.



Michelle Laberge

Adm.A.

Cooptée • Région III

Assiduité

Ordinaires : 5/6

Extraordinaires : 2/2

2^e mandat • Depuis le 18 juin 2021

Membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines.



Elias Kallas

Adm.A.

Coopté • Région III

Assiduité

Ordinaires : 1/1

Extraordinaires : 1/1

2^e mandat non consécutif • Depuis le 7 février 2025

Vice-président du comité d'audit depuis le 26 janvier 2024.



Laïla Tremblay

Adm.A., CRIA, avocate
Cooptée • Région III

Assiduité

Ordinaires : 5/6
Extraordinaires : 2/2

1^{er} mandat • Depuis le 16 juin 2023

Présidente suppléante du comité d'inspection professionnelle depuis le 19 décembre 2024.
Membre du comité du Fonds d'indemnisation.



Mélanie Biron

Adm.A.
Cooptée • Région II

Assiduité

Ordinaires : 6/6
Extraordinaires : 2/2

1^{er} mandat • Depuis le 26 janvier 2024

Trésorière et présidente du comité d'audit depuis le 14 juin 2024.



Michel Barbier

Nommé par l'OPQ

Assiduité

Ordinaires : 6/6
Extraordinaires : 2/2

2^e mandat • Depuis le 16 juin 2023

Membre du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines.
Membre du comité de révision des décisions du syndic.
Membre du comité aviseur de la planification stratégique.



Claude Dutil

Nommé par l'OPQ

Assiduité

Ordinaires : 5/6
Extraordinaires : 2/2

1^{er} mandat • Depuis le 11 juin 2021

Membre du comité d'audit.



Lise Lachance

Nommée par l'OPQ

Assiduité

Ordinaires : 5/6
Extraordinaires : 2/2

1^{er} mandat • Depuis le 16 juin 2023

Membre du comité du Fonds d'indemnisation.

Composition des régions électorales

* Région électorale I : Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Capitale-Nationale, Mauricie, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Nord-du-Québec, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches, Estrie et Centre-du-Québec.
Région électorale II : Montérégie, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Lanaudière, Laurentides et extérieur du Québec.
Région électorale III : Montréal et Laval.

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN POSTE AU COURS DE L'EXERCICE, MAIS PLUS EN FONCTION AU 31 MARS 2025



Kalina Bacher-René

Adm.A.

Élue • Région III

Assiduité

Ordinaires : 3/4

Extraordinaires : 1/1

1^{er} mandat • Depuis le 16 juin 2023

Présidente du comité des admissions et des équivalences.

Démission le 16 décembre 2024 (changement de domicile professionnel, hors de la région électorale III).

ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS ET SANCTIONS

Le *Code d'éthique et de déontologie* existe depuis le 25 janvier 2019. Il a été mis à jour le 28 janvier 2022 et a été publié dans le rapport annuel 2021-2022 de l'Ordre (<https://www.adma.qc.ca/salle-de-presse/rapports-annuels/>).

Le Règlement intérieur du Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie a été publié dans le rapport annuel 2018-2019 de l'Ordre (<https://www.adma.qc.ca/salle-de-presse/rapports-annuels/>).

NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DES COMITÉS

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice en raison de manquements aux normes d'éthique et de déontologie des membres des comités formés par le Conseil d'administration.

FORMATION DES MEMBRES DU C.A. RELATIVE À LEURS FONCTIONS

Formations suivies au cours de l'exercice ou antérieurement	NOMBRE D'ADMINISTRATEURS	
	l'ayant suivie	ne l'ayant pas suivie
Rôle d'un conseil d'administration*	10	1
Gouvernance et éthique*	10	1
Égalité entre les femmes et les hommes*	11	0
Gestion de la diversité ethnoculturelle*	11	0
Loi 25	10	1
Les conseils d'administration face au harcèlement	10	1

* Formations obligatoires en vertu du Code des professions

NOMBRE DE SÉANCES TENUES DURANT L'EXERCICE

Séances ordinaires	6	visioconférence	2
		hybride	1
		présentiel	3
Séances extraordinaires	2	courriel	2
		visioconférence	0

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle 2024 s'est tenue par visioconférence le 28 novembre en présence de 55 membres.

Principaux sujets

Bilan de la dernière année et présentation de projets en cours.

Situation financière de l'Ordre.

Consultation sur la cotisation 2025-2026.

Le rapport annuel 2024-2025 sera présenté le mardi **18 novembre 2025** lors de l'assemblée générale annuelle.

MOT DES MEMBRES DU C.A. NOMMÉS PAR L'OPQ

Les trois membres nommés par l'Office des professions exercent les mêmes fonctions que les administratrices et administrateurs élus avec des pouvoirs et des obligations identiques afin d'assumer pleinement le rôle de protection du public.

Les membres nommés ont contribué cette année aux travaux du comité d'audit, du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines, du comité de révision, et du Fond d'indemnisation.

Au cours de la dernière année, les travaux du plan stratégique ont débuté et nous pouvons confirmer que tout est mis en place pour réaliser ce positionnement de l'Ordre.

Nous avons aussi constaté que le Congrès Gestion du mois de novembre 2024, dans le cadre du 70^e anniversaire de l'Ordre, a aussi été une autre réalisation significative.

Nous pouvons également attester que toutes les décisions du Conseil d'administration sont toujours animées par un souci de protection du public.

Par ailleurs, l'Ordre a su répondre à toutes les exigences législatives et réglementaires. En conclusion, nous pouvons témoigner de la qualité des réalisations de l'Ordre. De belles opportunités s'offrent pour l'avenir de cette profession. ■

Michel Barbier
Claude Dutil
Lise Lachance

RÉSUMÉ DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DOSSIERS STRATÉGIQUES

Travaux sur la planification stratégique 2024-2027.
Coordination de la fin de l'entente avec l'AMF pour l'encadrement du titre de Pl. Fin.
Lancement des célébrations du 70^e anniversaire de l'Ordre.

DOSSIERS PROFESSIONNELS

Constatation des démissions et adoption des radiations du Tableau de l'Ordre des membres ayant fait défaut de payer la cotisation annuelle.
Adoption du programme d'inspection professionnelle préventive.
Adoption du guide de la formation continue obligatoire (FCO) 2025-2027.
Poursuite des travaux de modification réglementaire visant à mettre à jour la liste des diplômés donnant accès au titre d'administrateur agréé.

DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Cooptation d'un administrateur.
Bonification de la rémunération de la direction générale et des employées.
Nomination de membres à différents comités de l'Ordre.
Approbation de tous les procès-verbaux des séances du Conseil.
Adoption de nouvelles chartes pour trois comités de l'Ordre.
Adoption d'un processus d'évaluation du syndic.
Adoption d'un code d'éthique et de déontologie des membres de comités.
Fin des travaux de modification réglementaire visant à permettre à l'Ordre de procéder à des élections à son C.A. par un moyen technologique.
Révision quinquennale du plafond du Fonds d'indemnisation de l'Ordre.

DOSSIERS RELATIFS AUX FINANCES

Changement d'institution financière.
Adoption du budget 2024-2025.
Adoption des états financiers audités au 31 mars 2024.
Adoption d'une recommandation aux membres présents à l'assemblée générale annuelle des membres pour le renouvellement du mandat des auditeurs pour les états financiers 2024-2025.
Adoption du projet de budget 2025-2026.
Recommandation à l'assemblée générale annuelle des membres de la cotisation annuelle 2025-2026.

POLITIQUES ET PRATIQUES DE GOUVERNANCE**POLITIQUES ET PRATIQUES DE GOUVERNANCE EN VIGUEUR AU COURS DE L'EXERCICE**

TEXTES DE RÉFÉRENCE	ADOPTION / RÉVISIONS
Charte pour le comité d'audit	2011 / 2019 / 2024
Charte pour le comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines	2017 / 2019 / 2025
Charte du comité C.M.C.	2024
Charte du comité aviseur de la planification stratégique	2023
Charte du comité des Prix & Distinctions	2011 / 2015 / 2024 / 2025
Charte du comité des admissions et des équivalences	2024
Code d'éthique et de déontologie des membres des comités	2024
Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec	2019 / 2022
Déclaration initiale de conflit d'intérêts	2024
Partage des responsabilités du Conseil d'administration, de la présidence, de la vice-présidence, de la direction générale et de l'assemblée générale des membres	2011 / 2017 / 2021
Politique des élections des officiers	2023 / 2025
Politique sur l'évaluation des membres du Conseil d'administration, du président et sur l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration	2017 / 2020 / Annuellement
Politiques sur les affaires du C.A. - Fonctionnement au sein du Conseil d'administration	2011 / 2017 / 2022
Politiques sur les affaires du C.A. - Accueil et formation continue des administrateurs	2011 / 2019 / 2020
Politique de la gestion intégrée des risques	2024
Politique et directives du conseil de discipline	2008 / 2015 / 2022
Politique de confidentialité	2023
Politique sur les communications électorales	2019 / 2023
Politique régissant les assemblées générales	2023
Politique de gouvernance des renseignements personnels	2023
Politique de gestion financière et des signataires autorisés de l'OAAQ	2024
Procédure pour l'évaluation de la direction générale	2019 / Annuellement
Règlement intérieur du comité d'enquête à l'éthique et la déontologie	2019
Structure de gouvernance des instances	2023

TRAVAUX D'ÉLABORATION EN COURS OU PROJETÉS	
Charte du comité d'inspection professionnelle	Élaboration en cours
Politique en matière de harcèlement psychologique	Élaboration en cours
Plan pour la préparation de la relève au poste de la présidence de l'Ordre	Élaboration en cours

COMITÉS DE L'ORDRE

COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES

Mandat et activités

Le comité s'assure que l'Ordre utilise les meilleures pratiques en matière de gouvernance, d'éthique et de gestion des ressources humaines et fait les recommandations nécessaires en ce sens au Conseil d'administration.

Le comité de gouvernance et de ressources humaines s'est réuni à six reprises au cours de la période :

- Recommandations pour les nominations aux différents comités.
- Travaux concernant la relève au Conseil d'administration.
- Travaux concernant la relève à la direction générale.
- Application du processus de cooptation.
- Évaluation de la direction générale.
- Élaboration d'un plan d'action annuel des travaux du comité.
- Refonte de la Charte du comité CGÉRH.
- Travaux sur la Charte du comité d'audit.
- Travaux sur la Charte du comité stratégique C.M.C.
- Élaboration d'un code de déontologie des membres de comités.
- Travaux sur la structure organisationnelle de l'Ordre.
- Travaux sur l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et de sa présidence.
- Fin des travaux visant à doter l'Ordre de dispositions réglementaires permettant de procéder à des élections par un moyen technologique.

COMITÉ D'ENQUÊTE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE

Mandat et activités

Le comité enquête sur les allégations de manquements au *Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec*.

Suite à la réception d'une plainte, le comité mène une enquête confidentielle et recommande éventuellement au Conseil d'administration de sanctionner un ou une de ses membres qui aurait manqué à une des obligations incluses dans son code d'éthique et de déontologie. Le comité d'enquête est doté d'un règlement intérieur.

Le mandat des membres du comité est d'une durée de deux ans.

Aucune activité relative à l'application du code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil d'administration ni aucune demande d'enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

PRÉSIDENT

Charles Létourneau, Adm.A.

MEMBRES

Michel Barbier

Michelle Laberge, Adm.A.

PRÉSIDENT

Bernard Blackburn, Adm.A.

Statut : membre avec expertise

SECRÉTAIRE

Chantal Dalpé, Adm.A.

Statut : ancienne membre du C.A.

MEMBRE

Sylvie Lemieux

Statut : nommée à partir de la liste de l'Office des professions

COMITÉ D'AUDIT

Mandat et activités

Le comité d'audit aide le Conseil d'administration à exercer sa responsabilité de surveillance à l'égard de la qualité et de l'intégrité de l'information financière, et veille à ce que l'Ordre suive des pratiques de gestion responsable et prudente. De plus, il s'assure des suivis avec les auditeurs, examine les informations financières et participe aux contrôles financiers et à la gestion des risques.

Le comité d'audit a tenu six réunions au cours de l'exercice financier afin d'analyser et de recommander au Conseil d'administration les sujets suivants :

- États financiers au 31 mars 2024 et états des résultats trimestriels.
- Rencontre annuelle avec l'auditeur externe.
- Prévisions budgétaires et cotisations annuelles.
- Suivi relatif à la gestion des placements du Fonds d'indemnisation et du Fonds général.
- Mise à jour du plan de la gestion des risques.
- Montants des cotisations annuelles de l'Ordre.
- Plan d'actions annuel des travaux du comité et nouveau processus de reddition de compte trimestrielle au Conseil d'administration.
- Élaboration de la Politique de délégation financière et des signataires autorisés.
- Suivis nécessaires concernant le bail des locaux de l'Ordre.
- Gestion des placements de l'Ordre, incluant le Fonds d'indemnisation.
- Suivis relatifs à la mise en œuvre de la planification stratégique.
- Suivis relatifs au changement d'institution financière.

COMITÉ AVISEUR DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Mandat et activités

Le mandat du comité aviseur de la planification stratégique est de suivre l'avancement de la démarche de réflexion liée à l'élaboration de la planification stratégique de l'Ordre, de fournir sa rétroaction à l'égard des projets envisagés et de nourrir la réflexion du Conseil d'administration à propos de l'évolution des travaux.

Le comité aviseur de la planification stratégique ne s'est pas réuni pendant l'exercice 2024-2025.

PRÉSIDENTE

Mélanie Biron, Adm.A.

(depuis le 14 juin 2024)

Gabriel Rioux, urbaniste, Adm.A.

(jusqu'au 14 juin 2024)

VICE-PRÉSIDENTE

Elias Kallas, Adm.A.

MEMBRES

Sophie Brunette, Adm.A.

Claude Dutil

Gabriel Rioux, urbaniste, Adm.A.

MEMBRES

Louis Carrier, Adm.A.

Président de l'Ordre

Charles Létourneau, Adm.A.

Vice-président de l'Ordre

Michel Barbier

Membre du C.A. nommé par l'OPQ

Florence Lagouarde,

Conseillère, Communications

SECRÉTAIRE

M^e **Nathalie Parent**, Adm.A.

Directrice générale et secrétaire

COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE PRÉVENTIVE

Contexte de l'inspection professionnelle

L'inspection professionnelle préventive est l'occasion idéale pour une administratrice ou un administrateur agréé de procéder à une évaluation de sa pratique à la lumière des normes établies et, par conséquent, de tendre à l'excellence dans l'exercice de sa profession.

Le comité de l'inspection professionnelle a pour mission de gérer le programme d'inspection professionnelle des administrateurs agréés afin que leur pratique soit conforme aux exigences de l'Ordre.

Les travaux du comité et les observations provenant des inspections apportent une valeur ajoutée non seulement au membre inspecté, mais également à tous les membres collectivement, et ce, afin d'assurer le rayonnement de la collectivité des administrateurs agréés tout en affermissant la confiance du public à l'égard du titre Adm.A.

Principales recommandations

Intégrer dans les courriels professionnels un message d'avertissement par rapport à la confidentialité de son contenu
(Code de déontologie des administrateurs agréés, art 36).

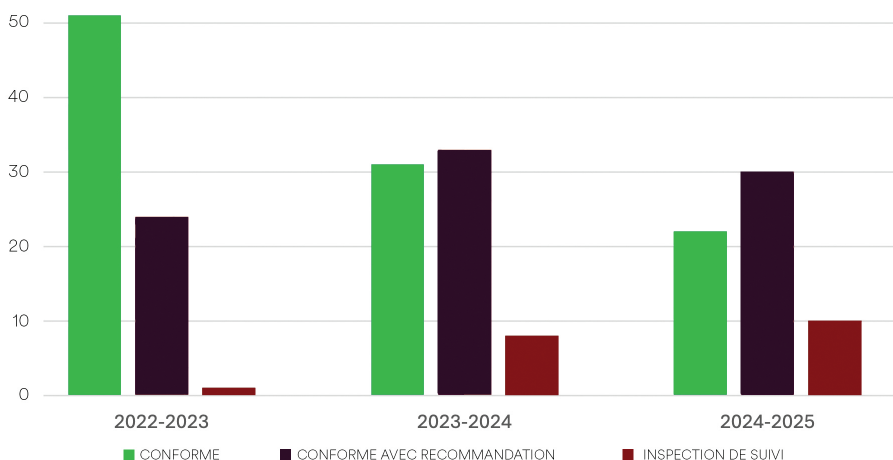
Mentionner les lettres Adm.A. dans tous les documents officiels et les communications écrites, incluant les courriels, le profil LinkedIn et ceux des autres réseaux sociaux (Code de déontologie des administrateurs agréés, art. 57).

Faire preuve de davantage de précision au niveau de la définition des objectifs SMART, de la description de l'approche, des méthodes, jalons et livrables, dans les offres de services.

Programme de surveillance générale

L'objectif 2024-2025 avait été fixé à 100 inspections (incluant six inspections reportées de l'année précédente) auxquelles se sont ajoutées deux inspections pour les deux membres ayant rejoint le CIP en février 2024, pour un total final de **102 dossiers**.

Évolution des résultats des inspections professionnelles préventives



PRÉSIDENTE

Maxime Boissonneault, CRHA, Adm.A.

PRÉSIDENTE SUPPLÉANTE

M^e **Laïla Tremblay**, CRIA, Adm.A.
(depuis le 6 décembre 2024)

MEMBRES

Jacques Brouillard, Adm.A.

Martin Cayer, Adm.A.

Nadia Kerbachi, Adm.A.

Elyse Lebeau, Adm.A.

Thierry Vallette Viallard, Adm.A.

SECRÉTAIRE - PERSONNE RESSOURCE

Morgane Macé, Adm.A.

INSPECTEUR À TEMPS PARTIEL

Denis Thibault, CRHA, Adm.A.
(jusqu'au 22 août 2024)

INSPECTRICE À TEMPS PARTIEL

Martine Gosselin, Adm.A.
(du 28 août 2024 au 4 janvier 2025)

RÉPARTITION

NBR.

Consultation	29
Généraliste	21
Gestion de copropriété	3
Nouveaux arrivants	8
Nouveaux membres	31
Nouveaux membres du CIP	2
Reports d'inspection	6
Planification financière	2

INSPECTIONS INDIVIDUELLES	NBR.
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	0
Formulaires ou questionnaires expédiés aux membres au cours de l'exercice	102
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle au cours de l'exercice	81
Visites individuelles réalisées au cours de l'exercice	0
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des formulaires ou des questionnaires retournés au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	71
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent	0
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la combinaison des deux types de méthodes d'inspection professionnelle précédents	0
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice	16

INSPECTIONS INDIVIDUELLES NON COMPLÉTÉES	NBR.
Inspections annulées	4
Inspections suspendues jusqu'à réinscription au Tableau de l'Ordre	2
Inspections reportées	12

INSPECTIONS DE SUIVI	NBR.
Inspections de suivi pendantes au 31 mars 2024	2
Inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice	10
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice (à la suite des inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice ou au cours de l'exercice précédent)	10
Inspections de suivi pendantes au 31 mars 2025	7

Aucune inspection portant sur la compétence n'était pendante au 31 mars 2024. Aucune inspection portant sur la compétence n'a été effectuée au cours de l'exercice.

Aucune observation écrite ou verbale d'un ou d'une membre pouvant faire potentiellement l'objet d'une recommandation de compléter avec succès un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation n'a été reçue, au cours de l'exercice, par le comité d'inspection professionnelle ou par la personne responsable de l'inspection professionnelle.

Aucune recommandation du comité d'inspection professionnelle n'a été adressée au Conseil d'administration au cours de l'exercice.

Aucun stage, cours de perfectionnement ou autre obligation à la suite d'une recommandation du comité d'inspection professionnelle n'était à évaluer au cours de l'exercice.

Trois membres ont fait entrave à une ou à un membre du comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à un inspecteur ou à une inspectrice, dans l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice.

Un membre a fait l'objet au cours de l'exercice d'une transmission d'informations au bureau du syndic.

RÉPARTITION EN FONCTION DU LIEU OÙ LE MEMBRE EXERCE PRINCIPALEMENT SA PROFESSION	NBR. DE MEMBRES DIFFÉRENTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN RAPPORT D'INSPECTION		
À la suite du programme de surveillance générale de l'exercice, d'une inspection de suivi ou d'une inspection portant sur la compétence	Questionnaire ou formulaire	Visite	Les deux méthodes
01. Bas-Saint-Laurent	1	0	0
02. Saguenay-Lac-Saint-Jean	1	0	0
03. Capitale-Nationale	4	0	0
04. Mauricie	1	0	0
05. Estrie	5	0	0
06. Montréal	26	0	0
07. Outaouais	0	0	0
08. Abitibi-Témiscamingue	0	0	0
09. Côte-Nord	1	0	0
10. Nord-du-Québec	1	0	0
11. Gaspésie-îles-de-la-Madeleine	1	0	0
12. Chaudière-Appalaches	1	0	0
13. Laval	6	0	0
14. Lanaudière	6	0	0
15. Laurentides	4	0	0
16. Montérégie	12	0	0
17. Centre-du-Québec	1	0	0
99. Hors-Québec	0	0	0

COMPTES EN FIDÉICOMMIS	NBR.
Nombre de membres détenant un compte en fidéicommiss au 31 mars 2025	19
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une inspection des livres et registres et des comptes en fidéicommiss au cours de l'exercice	2

La plupart des membres avec un compte en fidéicommiss déclaré auprès de l'Ordre ayant déjà été inspectés au cours des dernières années, nous avons sélectionné cette année des membres aux profils pouvant recourir à une avance d'honoraires de la part de leurs clients.

Le 28 août 2024, une inspectrice par intérim a été nommée. Son mandat s'est terminé le 4 janvier 2025. Ce changement a occasionné certains retards dans le traitement des dossiers du programme annuel d'inspection professionnelle. Par conséquent, les résultats présentés sont susceptibles d'être modifiés au courant des prochains mois, une fois que le programme aura été officiellement complété.

Cette transition à l'inspection professionnelle a ouvert l'opportunité de se questionner sur le besoin d'actualisation des questionnaires proposés aux membres et d'envisager une nouvelle matrice des risques. En effet, avec la diversité des profils et les évolutions des pratiques, certains membres ne cadrent plus exactement avec les paramètres prédéfinis. S'est également ajouté à cette réalité le retrait de l'encadrement et de la surveillance du titre de planificateur financier à compter du 1^{er} avril 2025. Ces constats ont donc amené à une réflexion plus globale quant à des travaux éventuels de refonte du programme de surveillance générale, des questionnaires d'inspection et de leurs analyses, tout en conservant l'approche préventive de l'inspection professionnelle. Ces réflexions se poursuivront au courant de la prochaine année.

BUREAU DU SYNDIC

Formation relative à la fonction

La formation sur les actes dérogatoires à caractère sexuel a été suivie par le syndic, pendant la période en cours ou antérieurement.

Mandat et activités

Le rôle d'un ordre professionnel est d'assurer la protection du public. À cette fin, des responsabilités sont confiées au syndic pour recevoir, directement et confidentiellement, les plaintes du public pour tout ce qui concerne les aspects déontologiques de la pratique des membres de l'Ordre.

Quoique soumis aux directives administratives de l'Ordre, le syndic a une indépendance totale en ce qui concerne la gestion des dossiers sous enquête, le tout conformément à l'article 121.1 du *Code des professions*. Il existe trois types de recours contre un professionnel : les recours disciplinaires, les recours relatifs aux honoraires et les recours judiciaires. Dans certaines circonstances, les trois recours peuvent être exercés simultanément.

Lorsque le syndic a terminé son enquête, il détermine s'il y a lieu de déposer une plainte formelle devant le conseil de discipline de l'Ordre. Si ce dernier ne dépose pas de plainte, il doit l'expliquer par écrit au plaignant. Si le plaignant n'est pas d'accord avec la décision du syndic, il peut contester cette décision devant le comité de révision de l'Ordre.

Le syndic exerce aussi un rôle de conciliation ou de médiation dès lors qu'un client a un différend concernant des honoraires qui lui sont réclamés par un membre de l'Ordre ou lorsque des conflits impliquent les membres à d'autres parties.

DEMANDES D'INFORMATION ET SIGNALEMENTS ADRESSÉS AU BUREAU DU SYNDIC

Les demandes d'informations sont des questions formulées par des membres au regard de la pratique professionnelle ou des questions formulées par des personnes qui ne sont pas membres de l'Ordre au regard de la pratique d'une ou d'un professionnel.

Les signalements sont notamment des témoignages de personnes ne s'identifiant pas ou ne souhaitant pas être identifiées portant sur la pratique professionnelle d'un membre de l'Ordre. Les signalements incluent les informations transmises au bureau du syndic par une ou un membre du comité d'inspection professionnelle ou de tout autre comité de l'Ordre s'il ne s'agit pas de demandes d'enquête formelles.

SYNDIC À TEMPS PARTIEL
M^e **Normand Blanchard**, Adm.A.

	NBR.
Demandes d'informations	59
Signalements reçus	38

ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC	NBR.
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent	16
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	40
Demandes d'enquête formulées par le public	16
Demandes d'enquête formulées par une personne morale ou un organisme	0
Demandes d'enquête formulées par une ou un membre de l'Ordre	1
Demandes d'enquête formulées par le comité d'inspection professionnelle ou par une ou un de ses membres	3
Demandes d'enquête formulées par une ou un membre d'un comité de l'Ordre (hors CIP) y compris le C.A. ou par une ou un membre du personnel de l'Ordre	17
Enquêtes initiées par le bureau du syndic à la suite d'une information	3
Total des membres visés par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	52
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (pour lesquelles une décision a été rendue)	23
Enquêtes fermées moins de 90 jours à la suite de leur ouverture	2
Enquêtes fermées entre 91 et 179 jours à la suite de leur ouverture	3
Enquêtes fermées entre 180 et 365 jours à la suite de leur ouverture	16
Enquêtes fermées plus de 365 jours à la suite de leur ouverture	2
Enquêtes pendantes au 31 mars de l'exercice	33

DÉCISIONS RENDUES PAR LE BUREAU DU SYNDIC

Décisions rendues par le bureau du syndic au cours de l'exercice sur les enquêtes fermées, qu'elles aient été ouvertes au cours de l'exercice ou antérieurement.

	NOMBRE
Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline	0
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte	23
Demandes d'enquête non fondées, frivoles ou quérulentes	2
Demandes ayant conclu à une absence de manquement	11
Enquêtes fermées suite à un processus de conciliation du syndic	0
Enquêtes où la ou le professionnel s'est vu accorder une immunité	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non judiciairisées envers la ou le professionnel	4
Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuve	3
Enquêtes autrement fermées	3

ÉTAT DES PLAINTES PORTÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE

Au cours de l'exercice, aucune plainte n'a été portée au conseil de discipline par le bureau du syndic.

AU COURS DE L'EXERCICE 2024-2025**Deux membres ont fait l'objet d'une transmission d'information du bureau du syndic au comité d'inspection professionnelle.**

Aucune requête en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate n'a été adressée au conseil de discipline.

Aucune requête en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres de l'Ordre n'a été adressée au conseil de discipline.

Une enquête ouverte était pendante au 31 mars de l'exercice précédent. Cette enquête a été fermée pendant l'exercice. Aucune nouvelle enquête n'a été ouverte.

Aucun syndic ad hoc n'était en activité au cours de l'exercice (aucune nouvelle enquête, ni aucune enquête ni plainte pendante au début de l'exercice).

RÉPRESSION DES INFRACTIONS PRÉVUES AU CHAPITRE VII DU CODE DES PROFESSIONS OU À LA LOI CONSTITUANT L'ORDRE, COMMISES PAR UNE PERSONNE QUI N'EST PAS MEMBRE DE L'ORDRE

L'Ordre effectue une veille constante en ce qui a trait à l'utilisation des titres réservés d'administrateur agréé et de conseiller en management certifié ou des abréviations « Adm.A. », « C.Adm. » ou « C.M.C. » par des non membres de l'Ordre. Lorsqu'une utilisation non autorisée du titre ou de l'abréviation est signalée, l'Ordre entre en contact avec l'utilisatrice ou l'utilisateur et lui demande de rectifier la situation sous peine de poursuites pénales.

ENQUÊTES RELATIVES AUX INFRACTIONS PRÉVUES AU CHAPITRE VII DU CODE	NOMBRE
Enquêtes pendantes au 31 mars 2024 (sans action ni décision)	0
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (total)	114
Exercer illégalement une profession ou usurper un titre professionnel	114
Amener un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du Code des professions, de la loi constituant l'Ordre dont le professionnel est membre et des règlements adoptés conformément à ce Code ou à cette loi	0
Exercer ou menacer d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic	0
Perquisitions menées au cours de l'exercice	0
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (total)	114
Enquêtes pénales pour lesquelles des poursuites ont été intentées	0
Enquêtes fermées avec actions non judiciaires	114
<i>Avertissements, y compris des invitations à devenir membre</i>	105
<i>Mises en demeure ou avis formels</i>	9
<i>+ Transmissions au syndic pour complément d'enquête</i>	4
Enquêtes fermées sans autres mesures (manque de preuve ou autres raisons)	0
Enquêtes pendantes au 31 mars 2025	0

Aucune poursuite pénale n'était pendante au 31 mars 2024 et aucune n'a été intentée au cours de l'exercice.

COMITÉ DE RÉVISION DES DÉCISIONS DU BUREAU DU SYNDIC

Mandat et activités

Le comité de révision a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter une plainte.

Aucune demande d'avis n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice

Formation

L'ensemble des membres du comité de révision des décisions du syndic a suivi la formation sur les actes dérogatoires à caractère sexuel au cours des périodes précédentes.

PRÉSIDENT

M^e **François Alepin**, Adm.A.

SECRETARIE

M^e **Sylvie Lavallée**

MEMBRES

Louise Champoux-Paillé, F.Adm.A.

Michel Barbier

COMITÉ DE RÉVISION DES DÉCISIONS DE RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

Mandat et activités

Le mandat du comité de révision des décisions de reconnaissance des équivalences est de revoir, à la demande d'une ou d'un candidat, toute décision défavorable du Conseil d'administration concernant une demande d'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec ou une demande d'équivalence de formation. Composé de personnes qui ne sont pas membres du Conseil d'administration, le comité examine la demande de révision et rend sa décision qui est finale et sans appel.

Le comité s'est réuni une fois, le 18 mars 2025.

MEMBRES

Amélie Fournier, Adm.A.

Raad Jassim, Adm.A.

Line Lacroix, F.Adm.A.

Lise Provost, Adm.A.

	NOMBRE
Demandes de révision pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent	0
Demandes de révision reçues au cours de l'exercice (au total)	1
Demandes de révision présentées hors délai	0
Demandes de révision pour lesquelles une décision a été rendue (au total)	1
maintenant la décision initiale	1
modifiant la décision initiale	0
Demandes de révision pour lesquelles une décision a été rendue dans le délai prévu au règlement	1
Demandes de révision pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice	0

CONSEIL DE DISCIPLINE

Mandat et activités

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée à l'égard d'un administrateur agréé, ou d'une personne qui a été membre, pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément au Code. Il est également saisi de toute requête faite en vertu de l'article 122.0.1 du Code.

Le mandat du conseil consiste à recevoir les plaintes, entendre les arguments des parties, rendre les décisions et imposer une ou plusieurs sanctions prévues à l'article 156 du *Code des professions*. S'il y a lieu, il recommande au Conseil d'administration de l'Ordre les mesures appropriées à l'endroit du professionnel.

Au cours de l'exercice 2024-2025, le conseil de discipline n'a été saisi d'aucune plainte et la secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée. Le conseil n'a pas siégé.

RECOMMANDATIONS ADRESSÉES AU C.A.

Le conseil de discipline n'a formulé aucune recommandation au Conseil d'administration au cours de l'exercice.

REQUÊTES EN INSCRIPTION AU TABLEAU À LA SUITE D'UNE RADIATION OU REQUÊTES EN REPRISE DU PLEIN DROIT D'EXERCICE

La secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune requête en inscription au tableau dans le cas d'une radiation ou en reprise du plein droit d'exercice au cours de l'exercice et aucune n'était pendante. Le conseil de discipline n'a donc rendu aucune décision en ce sens au cours de l'exercice.

Formation

Cinq membres sur six ont suivi la formation sur les actes dérogatoires à caractère sexuel, pendant la période en cours ou antérieurement.

CONSEIL D'ARBITRAGE

CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES

Mandat et activités

Le mandat du conseil d'arbitrage consiste à étudier et à statuer sur les différends pouvant opposer une ou un client et une administratrice ou un administrateur agréé quant aux honoraires professionnels réclamés.

CONCILIATION DES COMPTES D'HONORAIRES

Aucune demande de conciliation de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

ARBITRAGE DES COMPTES D'HONORAIRES

Aucune demande d'arbitrage de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice.

PRÉSIDENT

Désigné par le Bureau des présidents des conseils de discipline

SECRÉTAIRE

M^e **Sylvie Lavallée**

MEMBRES

M^e **J. L. Gilles LeVasseur**, F.Adm.A., F.C.M.C., Pl. Fin.

M^e **Jean Morin**, Adm.A.

M^e **Cyndie Dubé-Baril**, Adm.A.

M^e **François Martin**, Adm.A.

Claude Di Stasio, Adm.A.

(jusqu'au 3 juillet 2024)

Charles Olivier Thibeault, Adm.A.

(depuis le 6 décembre 2024)

PRÉSIDENT

Michel C. Côté, F.Adm.A.

SECRÉTAIRE

M^e **Robert Daignault**, F.Adm.A.

ARBITRE

M^e **Jean Marois**, Adm.A.

COMITÉ DE LA FORMATION

Mandat et activités

Le comité examine les questions relatives à la qualité de la formation des professionnels, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'ordre professionnel, des établissements d'enseignement et du ministre concerné. La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice d'une profession.

Le comité a pour fonctions :

- de revoir la pertinence et la qualité de la formation donnant accès au titre Adm.A. à la lumière de l'évolution des connaissances et de la pratique, notamment eu égard à la protection du public, et le cas échéant, de faire rapport de ses constatations au Conseil d'administration.
- de donner son avis au Conseil d'administration sur les projets touchant à la révision ou à l'élaboration des objectifs ou normes à l'égard de la formation et sur les moyens pouvant favoriser la qualité de la formation, notamment en proposant des solutions aux problèmes constatés.

Durant l'exercice 2024-2025, le comité de la formation s'est réuni trois fois.

EXAMEN DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Au 31 mars 2025, 86 programmes d'études mènent à un diplôme donnant droit aux permis délivrés par l'Ordre.

En 2024-2025, le comité de la formation a continué la révision majeure des diplômes admissibles au permis d'administrateur agréé, débutée lors de l'exercice 2021-2022. Un second rapport a été rédigé et la présentation d'un avis au C.A. a été effectuée en mars 2024.

L'objectif est de modifier l'article 1.27 du *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels* afin d'y ajouter des nouveaux programmes offerts par les universités depuis 2015, de retrancher ceux qui pourraient ne plus répondre aux critères et de modifier la nomenclature de programmes donnant accès mais ayant changé de dénomination depuis 2015.

Pour l'exercice 2025-2026, le comité de la formation continuera d'exercer une vigie des nouveaux programmes universitaires relatifs à la discipline de l'administration.

PRÉSIDENT

Pierre Lainey, Adm.A., F.C.M.C.
Nommé par l'Ordre

MEMBRES

Saidatou Dicko, Adm.A.
Nommée par l'Ordre

Jamal Ben Mansour
(depuis le 1^{er} octobre 2024)
Nommée par le Bureau de coopération interuniversitaire

Michèle Charbonneau
(jusqu'au 1^{er} octobre 2024)
Nommée par le Bureau de coopération interuniversitaire

Margaret Schomaker
(jusqu'au 1^{er} octobre 2024)
Nommée par le Bureau de coopération interuniversitaire

Emanuelle Bérubé
Nommée par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec

	NOMBRE
Programmes d'études dont l'examen est en suspens au 31 mars de l'exercice précédent (en attente d'un avis)	0
Programmes d'études dont l'examen est entamé au cours de l'exercice	13
Programmes d'études dont l'examen est terminé (dont l'avis a été rendu) au cours de l'exercice	13
Avis positifs	10
Avis recommandant des modifications	3
Programmes d'études dont l'examen est en suspens au 31 mars de l'exercice	0
Programmes d'études ayant fait l'objet d'un avis d'ajout au <i>Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels</i>	0
Programmes d'études ayant fait l'objet d'un avis de retrait au <i>Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels</i>	0

COMITÉ DES ADMISSIONS ET DES ÉQUIVALENCES

Mandat et activités

La résolution CA-22-03-24-RÉS07 votée par le Conseil d'administration le 22 mars 2024 délègue au comité des admissions et des équivalences certains pouvoirs, notamment le mandat de décider de toute demande présentée dans le cadre d'une candidature à l'exercice de la profession, par accès direct ou par équivalence. Cette résolution s'applique depuis le 1^{er} mai 2024, date à laquelle le comité est devenu décisionnaire pour la première fois.

Le comité des admissions s'est réuni à treize reprises au cours de la période, donnant lieu à une session d'admission par mois entre avril 2024 et février 2025, et à deux sessions d'admission au mois de mars 2025.

Quatre déclarations de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts de la part de membres du comité ont été enregistrées au cours de l'exercice.

Le rôle du comité des admissions et des équivalences consiste à :

- Autoriser la délivrance d'un permis d'exercice aux personnes candidates ayant déposé une demande d'admission par accès direct (diplôme reconnu au Québec ou en vertu des accords de reconnaissance mutuelle avec la France);
- Analyser les demandes d'admission par équivalence de diplôme sur la base des types de diplômes, nombres de crédits et évaluations comparatives obtenus;
- Analyser les demandes d'admission par équivalence de formation sur la base de l'expérience académique et professionnelle, des lettres de références et des motivations de la personne demanderesse;
- Évaluer le maintien des compétences des personnes candidates à une réinscription au tableau de l'Ordre.

PRÉSIDENTE

Kalina Bacher-René, Adm.A.

PERSONNE RESSOURCE

Julie Fouillée, Adm.A.

Rima Chadli

(depuis le 31 janvier 2025)

MEMBRES

Yves Benoit, Adm.A.

(depuis le 14 juin 2024)

Frédéric Gaurier, Adm.A., C.M.C.

Roger Rénal Petit-Frère, Adm.A.

Gyslaine Samson Saulnier, F.Adm.A.

Louise Sauvageau, Adm.A.

(jusqu'au 14 juin 2024)

DEMANDES D'ADMISSION PAR ÉQUIVALENCES	NBR.
Nombre de dossiers analysés par le comité au cours de la période	162
Demandes d'équivalence de diplôme	40
Demandes d'équivalence de formation	104
Demandes de réinscription au Tableau des membres (maintien des compétences)	18
Demande abandonnée par la personne candidate	1
Recommandations favorables émises par le comité (acceptation)	151
Recommandations défavorables émises par le comité (refus)	10
Taux d'acceptation final	93,8%

Le délai moyen de traitement d'une demande d'admission (à partir de la date de réception de la demande complète jusqu'à l'inscription au tableau de l'Ordre) est de 15 jours. Ce chiffre inclut tous les types de demandes confondus (accès direct et équivalences).

FORMATION DES PERSONNES IMPLIQUÉES DANS LE PROCESSUS

	NOMBRE DE PERSONNES	
	l'ayant suivie	ne l'ayant pas suivie
Formation suivie lors de l'exercice en cours ou de l'exercice précédent		
Loi 25	6	1
Égalité entre les hommes et les femmes	7	0
Évaluation des qualifications professionnelles	6	1
Gestion de la diversité ethnoculturelle	6	1

RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME OU DE LA FORMATION

	DIPLÔME OU FORMATION OBTENUS		
	Au Québec	Hors du Québec (mais au Canada)	Hors du Canada
	Nombre de personnes concernées		
Demandes pendantes au 31 mars 2024 (exercice précédent) (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	4	0	6
Demandes reçues au cours de l'exercice	118	6	46
<i>Dont les demandes de réinscription au tableau nécessitant une évaluation du maintien des compétences du candidat</i>	16	1	1
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance entière sans condition*	107	4	40
<i>Dont les demandes de réinscription au tableau nécessitant une évaluation du maintien des compétences du candidat</i>	16	1	1
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance partielle	0	0	0
Demandes refusées au cours de l'exercice*	7	0	4
Demandes abandonnées par le candidat, qui n'ont fait l'objet d'aucune décision	5	1	6
Demandes ayant fait l'objet d'une décision au cours de l'exercice, pour une inscription au Tableau des membres de l'exercice suivant	10	0	4
<i>Dont demandes de réinscription</i>	1	0	0
Demandes pendantes au 31 mars 2025 (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision)	3	1	2

* Les données ne concernent que les décisions initiales pour les demandes reçues au cours de l'exercice ou antérieurement (pour lesquelles aucune décision n'avait encore été prise).

RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS OU D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE

L'Ordre n'a pas de règlement déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

ACTIONS MENÉES PAR L'ORDRE EN VUE DE FACILITER LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME OU DE LA FORMATION

Le nombre de permis ainsi délivrés étant restreint, il ne semble pas nécessaire de modifier la procédure en place. Les exigences sont atteintes sans difficulté par les personnes candidates. Cependant, un travail de mise à jour des outils d'analyse est en cours.

NORMES PROFESSIONNELLES ET SOUTIEN À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION DE L'ORDRE

Sont entrées en vigueur les modifications aux deux règlements suivants :

- **Code de déontologie des administrateurs agréés** (juillet 2024) : ces modifications visaient principalement à spécifier la façon dont les administrateurs agréés doivent s'acquitter de leur obligation d'intégrité, notamment en s'abstenant des actes de collusion, de corruption et de malversation. Elles modernisent et clarifient également les dispositions sur l'utilisation des sommes confiées aux Adm.A. par leur clientèle et sur l'interdiction de tenter d'éluder sa responsabilité professionnelle.
- **Règlement sur l'organisation de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec et les élections à son Conseil d'administration** (décembre 2024) : ces modifications visaient à permettre la mise en place d'un système de vote électronique pour les élections au Conseil d'administration de l'Ordre.

NORMES, GUIDES, STANDARDS DE PRATIQUE OU LIGNES DIRECTRICES RELATIFS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Le Conseil d'administration a révisé et publié le Guide de la formation continue 2025-2027.

AVIS OU PRISES DE POSITION ADRESSÉS AUX MEMBRES DE L'ORDRE À L'ÉGARD DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

À la suite de la décision de cesser d'encadrer le titre de planificateur financier (Pl. Fin.) au profit de l'Autorité des marchés financiers (AMF), l'Ordre a informé ses membres détenant le titre de Pl. Fin. des démarches à suivre et ce, plusieurs fois au cours de l'exercice : en juin 2024, en octobre 2024, en décembre 2024 et en février 2025. L'Ordre a également organisé une rencontre virtuelle avec ses membres Pl. Fin., préalablement à ces communications électroniques.

Finalement, l'Ordre a émis des avis par courriel à l'ensemble de ses membres afin de les aviser de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions au *Code de déontologie* et au *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec et les élections à son Conseil d'administration*.

RÔLE SOCIÉTAL DE L'ORDRE ET COMMUNICATIONS

Les membres Adm.A. exercent leur profession dans de nombreux secteurs économiques et sociaux du Québec et l'Ordre assure son rôle sociétal en veillant à promouvoir une pratique responsable de la gestion et de la gouvernance.

Présence de l'Ordre lors d'événements publics, conférences, célébrations

- 17 avril 2024 : soirée de gouvernance du Collège des administrateurs de sociétés, à Montréal.
- 13 juin 2024 : hommage rendu au président sortant de l'OTSTCFQ.
- 3 octobre 2024 : conférence de Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, au CORIM.
- 20 février 2025 : conférence de Bicha Ngo, PDG d'Investissement Québec, à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM).

Présence médiatique du président de l'Ordre

Heureux hasard du calendrier, la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval (FSA-ULaval) a célébré son premier centenaire alors que l'Ordre fêtait de son côté ses 70 ans de création. Dans le cadre de ses actions de visibilité, la FSA-ULaval a ainsi pu rappeler les liens qui unissent les deux organisations dans un article de son cahier spécial, publié dans le Journal de Québec (édition du samedi 30 mars 2024).

Un ordre professionnel qui a pris racine à la Faculté de commerce

AMÉLIE DESCHÈNES
Collaboration spéciale

La création de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec est intimement liée à FSA ULaval, car l'idée de créer ce statut professionnel des diplômés en gestion y a émergé auprès des premiers finissants ayant obtenu leur maîtrise en sciences commerciales dans une autre discipline que la comptabilité.

« Fièrement issu de l'ambition visionnaire de diplômés de FSA ULaval, l'Ordre des Adm.A. a toujours, 70 ans après, la conviction qu'un ordre professionnel en gestion est indispensable dans un monde qui a énormément

évolué et qui est amené à être encore profondément transformé. L'esprit des fondateurs est toujours vivant ! » mentionne Louis Carrier, Adm.A., ASC, président de l'Ordre des administrateurs agréés.

DÉSIR DE RECONNAISSANCE

Robert P. Morin, dans son ouvrage intitulé *Chronique de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec 1954-2004*, relate comment l'Ordre des Adm.A. « prend ses racines chez les diplômés de la Faculté de commerce de l'Université Laval », alors motivés d'acquiescer « une reconnaissance équivalente à celle des membres de la

profession comptable ».

Dès 1946, certains diplômés dans les disciplines de la gestion « veulent à tout prix faire reconnaître leur savoir afin de développer un champ d'expertise qui leur soit propre. Dans un contexte où l'économie québécoise est dominée par le grand capital étranger, souvent américain, les gens d'affaires d'ici sont désireux d'occuper une place, leur place, et ainsi jouer un rôle important pour leur avenir économique », écrit Robert P. Morin.

Leur souhait se concrétisera lors de la création de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec en 1954.



Louis Carrier,
président
de l'Ordre
des admi-
nistrateurs
agréés
PHOTO TIRÉE
DU COMPTE LIN-
KEDIN DE LOUIS
CARRIER

Capture d'écran du cahier spécial 100 ans FSA-ULaval, Journal de Québec, 30 mars 2024 (PDF de la version imprimée)

Version en ligne : <https://www.journaldequebec.com/2024/03/30/un-centenaire-a-limage-de-fsa-ulaval>

Participation de la direction générale aux rencontres et événements du système professionnel

Office des professions (OPQ)

- 7 mars 2025 : Formation sur les équivalences avec le commissaire à l'admission

Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)

- 29 avril 2024 : Forum des directions générales
- 23 mai 2024 : Assemblée des membres et remises des Prix du CIQ
- 27 septembre 2024 : Assemblée des membres
- 11 novembre 2024 : Forum des directions générales
- 6 décembre 2024 : Assemblée des membres
- 4 février 2025 : Forum des directions générales
- 13 février 2025 : Gestion de crise en cybersécurité (présentation de l'OIIQ)
- 21 février 2025 : Assemblée des membres et réunion spéciale sur la gouvernance
- 28 mars 2025 : Assemblée des membres

SOUTIEN À LA RELÈVE - REMISE DE BOURSES ÉTUDIANTES

Dans le cadre de sa mission, la Fondation de l'Ordre remet plusieurs fois par année des bourses universitaires à des étudiants et étudiantes en gestion. Souhaitant accompagner la relève en gestion, l'Ordre est également présent lors des activités de remises de bourses.

9 avril 2024 : Faculté de gestion de l'Université de Sherbrooke
 30 avril 2024 : HEC MONTRÉAL
 3 mai 2024 : Université Laval
 28 septembre 2024 : ESG UQAM
 10 décembre 2024 : HEC MONTRÉAL
 31 mars 2025 : Faculté de gestion de l'Université de Sherbrooke

Aux côtés de la

FONDATION
 DE L'ORDRE DES
 ADMINISTRATEURS AGRÉÉS

Université de Sherbrooke



À gauche : M^{re} Nathalie Parent, Adm.A., DG de l'Ordre
 À droite : Michel Côté, F.Adm.A., DG de la Fondation de l'Ordre

Université Laval



Derrière, 2^e en partant de la gauche : Pierre Bergeron, F.Adm.A., C.A. de la Fondation de l'Ordre
 Devant, 1^{er} en partant de la droite : Michel Côté, F.Adm.A., DG de la Fondation de l'Ordre

SOUTIEN À LA RELÈVE - INVITATION AU CONGRÈS GESTION 2024

Afin de soutenir le développement professionnel continu des jeunes diplômés, la Fondation de l'Ordre a, pour une première fois, pris en charge les frais de participation au Congrès Gestion de six congressistes de moins de 35 ans. Cette action s'est inscrite dans le cadre d'un concours organisé par l'Ordre.

De gauche à droite :

France Vézina, Adm.A., C.A. de la Fondation
 M^{re} Nathalie Parent, Adm.A., DG de l'Ordre
 Magdala Lartigue, Adm.A.
 Cardia St-Aude, Adm.A.
 Loïc Taguemfo Foufouo, Adm.A.
 Prosper Kuete Fomekong, Adm.A.
 Guy de Maupassant Tchaya, Adm.A.
 Louis Carrier, Adm.A., président de l'Ordre
 Michel Côté, F.Adm.A., DG de la Fondation
 (absent de la photo : Djordji Innocent, Adm.A.)



Photo : Jean-François Hamelin



BALADO PROFESSION GESTIONNAIRE

Dix-huit épisodes ont été diffusés au cours de l'exercice.

Dernier épisode de la période : *Tendance - Pourquoi de jeunes professionnels refusent-ils d'être gestionnaires*, 12^e épisode de la saison 7, diffusé le 17 mars 2025.

28 810

écoutes cumulées pendant la période

MÉDIAS SOCIAUX

L'Ordre publie régulièrement du contenu original ou partage des informations en lien avec la gestion, la gouvernance, le conseil en management, et l'éthique sur les plateformes LinkedIn et Facebook. Les comptes X et Instagram de l'Ordre ont été fermés en janvier 2025.

NOMBRE D'ABONNÉS AU 31 MARS 2025

LinkedIn	14 616
Facebook	2 272

COMMUNIQUÉS

31 octobre 2024

Un cocktail haut en couleur pour les 70 ans de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec.

8 novembre 2024

L'Ordre des administrateurs agréés du Québec célèbre ses 70 ans, tout en regardant vers l'avenir.

14 novembre 2024

L'Ordre des administrateurs agréés du Québec remet la distinction « Adm.A. Émérite » à Guy Cormier.

COMMUNICATIONS AVEC LES MEMBRES

Au cours de l'exercice, l'Ordre a effectué, exclusivement par courriel, les envois suivants à ses membres :

SUJET	NBR. ENVOIS	DESTINATAIRES
Bulletin Flash	12	Membres qui souhaitent les recevoir
Activités et offres de formation	24	Membres qui souhaitent les recevoir
Offres d'emploi	11	Membres qui souhaitent les recevoir
Fin de la convention avec l'AMF (Pl. Fin.)	4	Membres concernés
Congrès Gestion et cocktail 70 ^e	18	Membres qui souhaitent les recevoir
Activités de réseautage	4	Membres qui souhaitent les recevoir
Formation continue obligatoire	8	Membres concernés
Renouvellement	19	Ensemble des membres / Membres concernés par les rappels
Balado Profession gestionnaire	11	Membres qui souhaitent les recevoir
AGA	2	Ensemble des membres
Appels de candidatures	6	Ensemble des membres
Autres envois (vœux de fin d'année, modification au Code de déontologie, communications de partenaires)	8	Ensemble des membres, membres qui souhaitent les recevoir ou membres concernés

PUBLICITÉ

Dans le cadre du 70^e anniversaire de l'Ordre, deux bandeaux publicitaires ont été diffusés dans la presse écrite.

- Journal de Québec, édition du 30 mars 2024
- Journal de Montréal, édition du 20 avril 2024



PDF de la publicité pour l'édition du Journal de Montréal



Capture d'écran du PDF de l'édition imprimée du Journal de Québec

L'Ordre a par ailleurs eu recours à plusieurs campagnes de publicité sur le réseau social LinkedIn au cours de l'exercice 2024-2025.

CAMPAGNE	PÉRIODE	CATÉGORIE
Référentiel de compétences du gestionnaire (visuel)	Juin à août 2024	Outil de gestion
Congrès Gestion 2024 (vidéo)	Juin à septembre 2024	Formation
Congrès Gestion 2024 (visuel)	Septembre et octobre 2024	Formation
Congrès Gestion 2024 (visuel - carrousel)	Août 2024	Formation
Cocktail du 70 ^e anniversaire (carrousel)	Septembre à novembre 2024	Événement
AdmA., titre professionnel des gestionnaires (visuel)	Novembre et décembre 2024	Notoriété
Qu'est ce qu'un administrateur agréé? (visuel)	Décembre 2024, janvier et février 2025	Notoriété
En gestion et en gouvernance, donner un sens à son travail (vidéo)	Février et mars 2025	Notoriété
En gestion et en gouvernance, vivre de la fierté (vidéo)	Février et mars 2025	Notoriété
En gestion et en gouvernance, inspirer confiance (vidéo)	Février et mars 2025	Notoriété
En gestion et en gouvernance, compétences et crédibilité (vidéo)	Février et mars 2025	Notoriété
En gestion et en gouvernance, protéger et inspirer (vidéo)	Février et mars 2025	Notoriété

SITE INTERNET ET MICROSITES

Le site Internet de l'Ordre (adma.qc.ca) est mis à jour régulièrement et les membres peuvent y trouver l'essentiel des informations liées à leur pratique professionnelle.

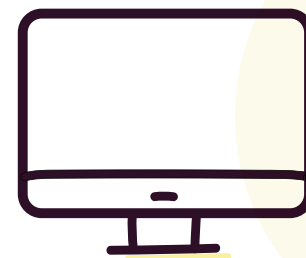
Le microsite formationgestionquebec.com présente quatre formations gratuites destinées aux gestionnaires professionnels et aux cadres du Québec :

- *Éthique et déontologie du gestionnaire en contexte québécois.*
- *La prévention du harcèlement au travail.*
- *Les conseils d'administration face au harcèlement.*
- *Après la prévention, l'intervention en cas de plainte de harcèlement.*

Le microsite deveniradma.com présente les parcours et conditions d'admission à l'Ordre, pour l'obtention du titre Adm.A.

Le microsite devenircmc.com présente les parcours et conditions d'admission à l'Ordre, pour l'obtention du titre C.M.C.

Le microsite congresgestion.com présente le programme du Congrès Gestion organisé par l'Ordre. Il est mis à jour à chaque édition.



LOBBYISME

Durant l'exercice financier 2024-2025, deux mandats de lobbyisme étaient actifs :

- Sensibiliser le ministre responsable pour que la fonction de gestionnaire de résidences pour personnes âgées soit réservée aux membres de l'Ordre des administrateurs agréés.
- Sensibiliser les ministres responsables à l'importance d'encadrer la fonction de gestionnaire de copropriété en attribuant un acte réservé aux administrateurs agréés en vue de mieux protéger le public.

Personnes agissant à titre de lobbyistes pendant la période :

- Louis Carrier, Adm.A., président du C.A. de l'Ordre
- M^e Nathalie Parent, Adm.A., directrice générale de l'Ordre

Plus de détails sur ces mandats de lobbyisme sont accessibles en consultant le Registre des lobbyistes du Québec.

FORMATION CONTINUE

L'Ordre a un règlement sur la formation continue obligatoire pour l'ensemble de ses membres. La formation continue vise le maintien et l'approfondissement des compétences professionnelles. Selon le *Règlement sur la formation continue obligatoire des administrateurs agréés*, sont admissibles toutes les formations en lien avec les compétences fonctionnelles (gestion, gouvernance, marketing, vente, finance, ressources humaines, etc.), les compétences clés (développement du leadership, capacité à déléguer et à gérer une équipe, etc.) et les compétences personnelles et relationnelles. Enfin, les formations en rapport avec l'emploi ou l'expertise professionnelle peuvent également être reconnues.

L'Ordre possédait également une directive sur la formation continue pour ses membres portant le titre de planificateur financier (Pl. Fin.), en vigueur jusqu'au 31 mars 2025.

L'Ordre offre une partie de la formation continue à laquelle ses membres peuvent s'inscrire et partage cette fonction avec des organismes externes (universités, entreprises, autres ordres professionnels, autres organismes de formation).

RÈGLEMENT SUR LA FORMATION CONTINUE

La huitième période de référence, débutée le 1^{er} avril 2023, a pris fin le 31 mars 2025. L'administrateur agréé doit, à moins d'en être dispensé, cumuler un minimum de quarante heures de formation continue, par période de référence de deux ans.

DISPENSES	NBR.
Demandes reçues au cours de l'exercice	2
Nombre de membres concernés par les demandes reçues	2
Demandes refusées au cours de l'exercice	0
Nombre de membres concernés par les demandes refusées	0

SANCTIONS POUR NON CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT*	MEMBRES CONCERNÉS
Radiation du tableau de l'Ordre jusqu'à ce que la ou le membre fournisse la preuve qu'elle ou il a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet	0
Limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles ou révocation d'un permis d'exercer certaines activités jusqu'à ce que la preuve soit fournie qu'elle ou il a remédié au défaut indiqué dans l'avis à cet effet	0
Information transmise au comité d'inspection professionnelle aux fins d'une inspection portant sur la compétence	0
Obligation de compléter avec succès un cours ou un stage de perfectionnement	0
Nombre de membres différents ayant fait l'objet d'au moins une sanction ou mesure au cours de l'exercice	0

* Les données concernant la période de référence 2023-2025 seront publiées dans le rapport annuel 2025-2026.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL - OFFRE DE FORMATIONS

Au cours de l'exercice financier 2024-2025, l'Ordre a offert un programme de développement professionnel varié pour soutenir ses membres dans l'amélioration de leurs compétences et les aider à remplir leurs obligations de formation continue.

- Un congrès annuel hybride
- Deux ateliers pour conseillères et conseillers en management
- Trois ateliers pour gestionnaires
- Un atelier pour administratrices et administrateurs
- Trois formations obligatoires pour le cheminement régulier menant au titre C.M.C.
- Six formations sur le développement des compétences personnelles et interpersonnelles.



9 heures

de formations gratuites

Webinaires en direct

Événement Gestion

Santé et bien-être des gestionnaires

Événement Gouvernance

Le mix des générations pour être plus performant en gouvernance : place à la relève

Formations asynchrones

La prévention du harcèlement au travail

Les conseils d'administration face au harcèlement

Après la prévention, l'intervention en cas de plainte de harcèlement

DURÉE (H)

PARTICIPANTS
(NON MEMBRES)

3

184 (33)

3

140 (7)

1

672 (558)

1

421 (327)

1

412 (318)

14,5 heures

de formations en éthique

FORMATIONS OPTIONNELLES PROPOSÉES PAR L'ORDRE	FORMAT	DURÉE*	NBR. DE MEMBRES
Éthique dans les jeux de pouvoir	En ligne Préenregistrée	1	12
Éthique et déontologie du gestionnaire en contexte québécois	En ligne Préenregistrée	1	134
Éthique et déontologie professionnelle	En ligne Préenregistrée	1	2
Éthique et déontologie professionnelle pour les membres en pratique privée	En ligne Préenregistrée	1,5	3
Sept travaux pour devenir une organisation éthique	En ligne Préenregistrée	1	2
La compétence éthique du gestionnaire			
Volet 1 - Mettre en action sa compétence éthique	En ligne Préenregistrée	1	112
Volet 2 - Développer la compétence éthique dans son équipe	En ligne Préenregistrée	1	16
Volet 3 - Favoriser une éthique organisationnelle vivante et performante	En ligne Préenregistrée	1	13
Comportement éthique : les meilleures pratiques des conseillers en management	En ligne 3 dates	6	31

* Les durées sont exprimées en heures

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Répartition des membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars 2025 et des montants prévus de la garantie :

MOYENS DE GARANTIE	Nombre de membres	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par l'Ordre (régime collectif)	2111*	1 000 000 \$	2 000 000 \$
Assurance de la responsabilité professionnelle complémentaire	170	1 000 000 \$	1 000 000 \$
	61	2 000 000 \$	2 000 000 \$
	21	5 000 000 \$	5 000 000 \$
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par le membre (régime individuel)	0	-	-
Dispenses (exemptions)	0	-	-

* Un membre s'est réinscrit au Tableau de l'Ordre le 31 mars 2025 en après-midi. Son assurance a commencé le 1^{er} avril 2025, à 0h00.

RÉCLAMATIONS FORMULÉES CONTRE LES MEMBRES AUPRÈS DE LEUR ASSUREUR

AU COURS DE L'EXERCICE	NOMBRE
Déclarations de sinistre formulées par les membres auprès de leur assureur à l'égard de leur responsabilité au cours de l'année financière	7
Membres concernés par ces déclarations de sinistre	8

MEMBRES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE TRANSMISSION D'INFORMATIONS AU CIP OU AU BUREAU DU SYNDIC

Au regard des déclarations de sinistres, état des membres ayant fait l'objet d'une information, et ce distinctement, au comité d'inspection professionnelle (CIP) ou au bureau du syndic de la part du comité ou des personnes responsables d'étudier la nature des demandes de réclamations.

AU COURS DE L'EXERCICE	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au CIP	0
Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au syndic	0

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Membres exerçant au sein d'une société

MOYENS DE GARANTIE	Nombre de membres	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par la ou le membre	159*	1 000 000 \$	1 000 000 \$
Assurance de la responsabilité professionnelle souscrite par la société couvrant la ou le membre	0	-	-

* L'Ordre ne détient pas de données pour les membres assurés avec un autre assureur que celui de l'Ordre.

FONDS D'INDEMNISATION

Le Règlement sur le Fonds d'indemnisation de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec prévoit que le Fonds est maintenu à un montant de 100 000 \$.

MONTANT MAXIMAL QUE LE FONDS D'INDEMNISATION PEUT VERSER

à un réclamant par rapport à un même membre	100 000 \$
à l'ensemble des réclamants par rapport à un même membre	100 000 \$



Aucune demande n'a été présentée au Fonds d'indemnisation de l'Ordre, aucune demande n'était pendante et aucune indemnité n'a été versée durant l'année 2024-2025.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LES MEMBRES

MOUVEMENTS INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE

	NOMBRE
Membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars 2024 (exercice précédent)	2 038
+ Nouveaux membres inscrits au tableau de l'Ordre au cours de l'exercice (total)	342
Permis temporaires délivrés conformément à la Charte de la langue française	4
Permis restrictifs délivrés conformément à la Charte de la langue française	0
Permis restrictifs délivrés conformément à la Charte de la langue française (pour territoire autochtone)	0
Permis temporaires délivrés en vertu du <i>Code des professions</i>	0
Permis temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	0
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis effectuée dans le cadre d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	0
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	0
Permis restrictifs temporaires délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
Permis spéciaux délivrés	0
Permis délivrés en vertu d'un diplôme délivré par les établissements d'enseignement donnant ouverture à un permis	193
Permis délivrés à la suite de la reconnaissance d'une équivalence (au total)	134
• de la formation ou d'un diplôme obtenu au Québec	93
• de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Québec, mais au Canada	3
• de la formation ou d'un diplôme obtenu hors du Canada	38
Permis délivrés en vertu d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	0
Permis délivrés en vertu d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	15
+ Membres réinscrits au tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant inscrits au 31 mars 2025 à la suite de leur absence de celui-ci au 31 mars 2024 (exercice précédent)	20
- Membres radiés du tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant radiés au 31 mars 2025	114
- Membres retirés du tableau de l'Ordre au cours de l'exercice et demeurant retirés au 31 mars 2025 pour d'autres motifs (au total)	174
• à la suite d'un décès	3*
• à la suite d'un retrait volontaire (congé parental, sabbatique, études, démission, retraite)	171
= Membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars 2025 (au total)	2 112

* Dont deux membres décédés au cours de la période précédente; décès dont l'Ordre n'a eu connaissance qu'après la fin de la période.

RÉPARTITION DES MEMBRES PAR TYPES DE PERMIS DÉTENUS

NOMBRE

Membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars 2025 titulaires d'un :	
permis temporaire délivré conformément à la Charte de la langue française	4
permis restrictif délivré conformément à la Charte de la langue française	0
permis restrictif délivré conformément à la Charte de la langue française (pour territoire autochtone)	0
permis temporaire délivré en vertu du <i>Code des professions</i>	0
permis temporaire délivré en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de reconnaissance d'un diplôme, de la formation ou des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis	0
permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis effectuée dans le cadre d'une entente de reconnaissance mutuelle des compétences professionnelles (ARM France-Québec)	0
permis restrictif temporaire délivré à la suite d'une demande de permis dans le cadre d'une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec	0
permis restrictif temporaire délivrés en vertu de la loi constitutive de l'Ordre	0
permis spécial	0
permis dit régulier	2108

RÉPARTITION DES MEMBRES PAR TITRE COMPLÉMENTAIRE

NOMBRE

COTISATION ANNUELLE
SUPPLÉMENTAIRE

Membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars 2025 titulaires d'un titre complémentaire de :		
Conseiller en management certifié (C.M.C.)	150	130 \$
Candidat C.M.C.	42	130 \$
Planificateur financier (Pl.Fin.)	48	125 \$

78 \$ de la cotisation C.M.C. sont destinés à CMC-Canada.

RÉPARTITION DES MEMBRES EXERCICE AU SEIN DE SOCIÉTÉ

NOMBRE

Déclarations effectuées par des membres à l'Ordre au cours de l'exercice	
Sociétés par actions (SPA), nouvelles ou anciennes	194
Membres* de l'Ordre actionnaires dans les SPA	200
Sociétés en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL), nouvelles ou anciennes	4
Membres* de l'Ordre associés dans les SENCRL	9

* Ce renseignement exclut tout membre à l'emploi de la société ou engagé sur une base contractuelle. Il exclut également tout actionnaire ou tout sociétaire non-membre de l'Ordre.

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LA CLASSE DE COTISATION

	NOMBRE	COTISATION ANNUELLE
Classe de membres établie aux fins de la cotisation		
Régulier	1484	798 \$
Cotisation tarif réduit	68	320 \$
Nouvel arrivant année 1	38	200 \$
Nouvel arrivant année 2	12	399 \$
Nouvel arrivant année 3	4	599 \$
Nouveau diplômé année 1	187	200 \$
Nouveau diplômé année 2	59	399 \$
Nouveau diplômé année 3	56	599 \$
Professeur	40	320 \$
Retraité	137	200 \$
À vie	27	0 \$

NB : le montant de la cotisation est modulé selon la date d'admission des nouveaux membres.

RÉPARTITION DES MEMBRES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

	ÉVOLUTION	NOMBRE
01 Bas-Saint-Laurent	↑	16
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	=	38
03 Capitale-Nationale	↑	284
04 Mauricie	↑	36
05 Estrie	↑	84
06 Montréal	↓	876
07 Outaouais	=	51
08 Abitibi-Témiscamingue	↑	19
09 Côte-Nord	↓	12
10 Nord-du-Québec	↑	6
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	↑	7
12 Chaudière-Appalaches	↑	61
13 Laval	↓	103
14 Lanaudière	↑	77
15 Laurentides	↑	97
16 Montérégie	↑	267
17 Centre-du-Québec	↑	24
99 Hors du Québec	↓	54

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE GENRE



1308
61,9%
HOMMES

804
38,1%
FEMMES

ÉTUDIANTS AFFILIÉS (HORS TABLEAU DE L'ORDRE)



237 femmes
221 hommes

ÉTATS FINANCIERS



45 RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

ÉTATS FINANCIERS

47 Résultats

48 Évolution de l'actif net

49 Bilan

50 Flux de trésorerie

51 Notes complémentaires

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC (ci-après « l'organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2025 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (ci-après « les NCOSBL »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

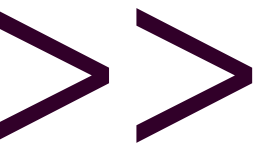
Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:





- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit. ■

Blain, Joyal, Charbonneau ^①

Candiac, le 2 juillet 2025

① Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A139741

ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	Fonds d'administration générale	Fonds d'indem- nisation	2025	2024
	\$	\$	\$	\$
PRODUITS				
Cotisations des membres	1 282 891	-	1 282 891	1 199 680
Cotisations multidisciplinaires	18 782	-	18 782	16 726
Inscriptions aux activités de formation continue	171 274	-	171 274	125 158
Commandites et ristournes	88 412	-	88 412	50 961
Droits d'admission	38 174	-	38 174	34 840
Autres produits	376	-	376	1 309
Revenus de publicité	6 770	-	6 770	11 505
Intérêts, dividendes et autres revenus de placements	30 201	9 821	40 022	28 995
	1 636 880	9 821	1 646 701	1 469 174
CHARGES				
Salaires et charges sociales	834 789	-	834 789	749 645
Charges locatives	102 173	-	102 173	101 288
Honoraires - Consultants	202 949	-	202 949	163 010
Honoraires - Professionnels	95 623	-	95 623	75 647
Événements	259 367	-	259 367	89 833
Frais d'administration	18 615	-	18 615	17 582
Déplacements et hébergement	3 550	-	3 550	4 636
Réunions et représentation	10 004	-	10 004	8 888
Télécommunications	8 264	-	8 264	6 752
Assurances	5 616	-	5 616	4 905
Réseau, location et entretien d'équipements	22 390	-	22 390	22 622
Abonnements et cotisations	5 398	-	5 398	4 730
Frais reliés aux activités de formation	13 162	-	13 162	8 734
Fournitures de bureau et papeterie	7 678	-	7 678	4 735
Poste et messagerie	2 016	-	2 016	3 553
Impression et reproduction	-	-	-	2 407
Formation du personnel et des inspecteurs	1 063	-	1 063	6 132
Honoraires - Inspecteurs	200	-	200	900
Intérêts et frais bancaires	44 290	-	44 290	39 463
Amortissement des immobilisations corporelles	20 330	-	20 330	19 793
Amortissement des actifs incorporels	1 087	-	1 087	1 087
	1 658 564	-	1 658 564	1 336 342
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(21 684)	9 821	(11 863)	132 832
VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS	-	-	-	5 002
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(21 684)	9 821	(11 863)	137 834

ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	Fonds d'administration générale	Fonds d'indem- nisation	2025	2024
	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	395 603	205 465	601 068	463 234
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(21 684)	9 821	(11 863)	137 834
SOLDE À LA FIN	373 919	215 286	589 205	601 068

ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

BILAN

AU 31 MARS 2025

	Fonds d'administration générale	Fonds d'indem- nisation	2025	2024
	\$	\$	\$	\$
ACTIF				
Court terme				
Encaisse (note 3)	629 844	215 286	845 130	1 246 948
Placements (note 4)	1 050 000		1 050 000	555 465
Débiteurs	46 256	-	46 256	34 420
Frais payés d'avance	15 068	-	15 068	22 543
	1 741 168	215 286	1 956 454	1 859 376
Immobilisations corporelles (note 5)	18 382	-	18 382	33 261
Actifs incorporels	537	-	537	1 624
	1 760 087	215 286	1 975 373	1 894 261
PASSIF				
Court terme				
Créditeurs (note 7)	284 168	-	284 168	277 843
Portion court terme des avantages incitatifs reportés	13 002	-	13 002	17 308
Produits perçus d'avance	1 088 998	-	1 088 998	987 571
	1 386 168	-	1 386 168	1 282 722
Avantages incitatifs reportés	-	-	-	10 471
	1 386 168	-	1 386 168	1 293 193
ACTIF NET				
Actif net affecté au fonds d'indemnisation	-	215 286	215 286	205 465
Actif net non affecté	373 919	-	373 919	395 603
	373 919	215 286	589 205	601 068
	1 760 087	215 286	1 975 373	1 894 261

Pour le conseil d'administration,



 Elias Kallas, président



 Charles Létourneau, trésorier

ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC**FLUX DE TRÉSORERIE****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025**

	2025	2024
	\$	\$
FONCTIONNEMENT		
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	(11 863)	137 834
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissements	21 417	20 880
Variation de la juste valeur des placements	-	(5 002)
Variation des avantages incitatifs reportés	(14 777)	(16 665)
	(5 223)	137 047
Variation nette des éléments hors caisse (note 8)	103 391	111 302
	98 168	248 349
INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(1 050 000)	(405 465)
Encaissement de parts de fonds mutuels	-	203 036
Encaissement de placements	555 465	600 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	(5 451)	(2 308)
	(499 986)	395 263
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(401 818)	643 612
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 246 948	603 336
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	845 130	1 246 948

ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des administrateurs agréés du Québec (l'«Ordre») est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu du Code des professions du Québec c.C-26, et est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est d'administrer les fonds suivants : le Fonds d'administration générale et le Fonds d'indemnisation.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Ordre applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

L'Ordre applique la méthode de la comptabilité par fonds selon laquelle les ressources sont réparties entre les divers fonds suivant leurs activités et leurs objectifs respectifs.

Le Fonds d'administration générale sert aux activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le Fonds d'indemnisation sert à rembourser les sommes d'argent ou d'autres valeurs utilisées par un membre à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui ont été remises dans l'exercice de sa profession.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges.

Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net.

Les droits d'inscription aux activités de formation continue, les droits d'admission et les revenus de publicité sont constatés à titre de produits lorsque les services sont rendus.

Les cotisations, ristournes et autres produits sont constatés à titre de produits au prorata dans l'exercice où ils sont acquis. La période couverte par les cotisations annuelles correspond à la période financière de l'Ordre. Les cotisations reçues avant la fin de l'exercice et relatives à l'exercice subséquent sont reportées et présentées au passif à court terme.

Les revenus de placement non affectés sont comptabilisés à la date où ils sont gagnés.

ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025****Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers*Évaluation*

L'Ordre évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et taux indiqués ci-dessous.

Améliorations locatives	Linéaire	10 ans
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Dégressif	20 %

Apports reçus sous forme de services

L'Ordre reçoit les services de plusieurs membres bénévoles qui consacrent un nombre important d'heures à œuvrer au sein de plusieurs comités. Ces membres n'offrent pas ces services contre rémunération. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux indiqués ci-dessous :

Numérisation	10 ans
--------------	--------

Avantages incitatifs relatifs à un bail

Les avantages incitatifs reportés sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail initial et sont portés en diminution du loyer.

3- ENCAISSE

L'encaisse comprend un montant de 215 286 \$ placé dans un compte avantage entreprise à taux variable.

ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025****4- PLACEMENTS**

	2025	2024
	\$	\$
Dépôt à terme, 4,75 %, échéant en décembre 2024	-	405 465
Dépôt à terme, 2,60%, échéant en mars 2026	600 000	-
Dépôt à terme, 4%, échéant en mai 2025	450 000	-
Dépôt à terme, 4,25 %, échéant en avril 2024	-	150 000
	1 050 000	555 465

5- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	2025 Valeur nette	2024 Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	179 641	173 776	5 865	23 829
Mobilier de bureau	41 242	36 693	4 549	5 686
Matériel informatique	47 500	39 532	7 968	3 746
	268 383	250 001	18 382	33 261

6- EMPRUNT BANCAIRE

L'Ordre dispose d'une marge de crédit autorisée de 120 000 \$, garantie par l'universalité des actifs.

7- CRÉDITEURS

	2025	2024
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	74 277	78 748
Salaires	70 686	66 684
Taxes de vente	139 205	132 411
	284 168	277 843

ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025****8- RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

La variation nette des éléments hors caisse se résume ainsi :	2025	2024
	\$	\$
Débiteurs	(11 836)	11 068
Subventions	-	9 548
Frais payés d'avance	7 475	(15 658)
Créditeurs	6 325	50 768
Produits perçus d'avance	101 427	55 576
	103 391	111 302

9- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Selon des contrats de service échéant en septembre 2026 et un bail échéant en novembre 2025, l'Ordre s'est engagé à verser les montants minimums suivants :

	\$
2026	144 620
2027	39 463
	184 083

Le 12 juin 2025, la société a signé un nouveau bail au montant de 964 840 \$ pour 12 ans et 2 mois entrant en vigueur le 1 novembre 2025, et se terminant le 31 décembre 2037.

10- INSTRUMENTS FINANCIERS**Risque et concentrations**

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'Ordre aux risques à la date du bilan.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement en regard à ses créiteurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'Ordre sont liés aux débiteurs. L'Ordre consent du crédit à ses membres dans le cours normal ses activités.

ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'entité à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.



RAPPORT ANNUEL 2024-2025

PRODUCTION

Direction générale
Ordre des administrateurs agréés du Québec

IMPRESSION

Industries Poly Inc.

PUBLICATION

Ordre des administrateurs agréés du Québec
1050, Côte du Beaver Hall, Bureau 360
Montréal (Québec) H2Z 0A5
Tél. : 514-499-0880 ou 1 800 465-0880
adma.qc.ca

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales
du Québec, 2025
Bibliothèque et Archives nationales
du Canada, 2025
ISBN : 978-2-923427-26-3



Ordre des
**administrateurs
agréés**

L'excellence en gestion

